

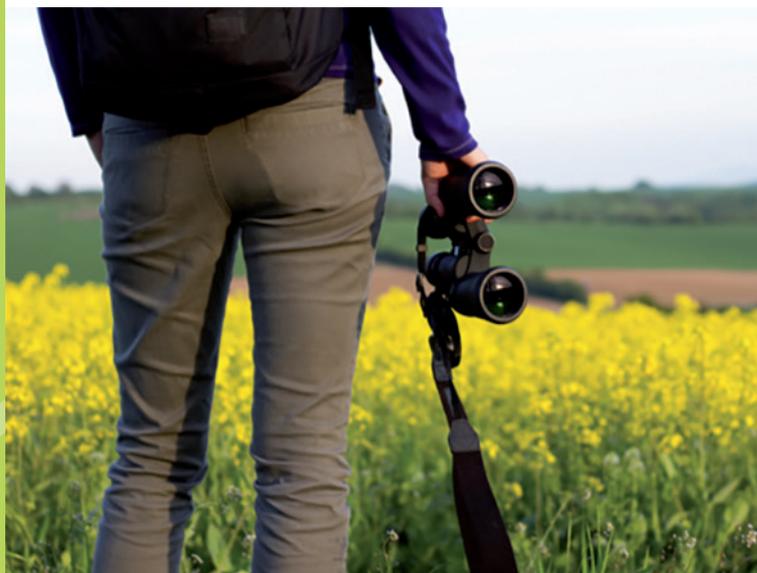
**Vous souhaitez développer des populations de perdrix, de lièvres, de faisans, de chevreuils ou d'autres espèces, mais comment ? Beaucoup de questions se posent...**

- Quel niveau de prélèvement permettre pour chasser durablement, sans risquer d'hypothéquer les populations ?
- Comment limiter l'impact des prédateurs à court et moyen terme ?
- Quels aménagements réaliser pour améliorer les habitats ? Faut-il privilégier un couvert de nidification ou d'alimentation ? Où les installer ? Quelles sont les espèces adaptées à la station ? Existe-t-il des subsides ? ...
- Et surtout, comment convaincre l'agriculteur local de mettre en place une MAEC ou d'installer une haie ? Comment convaincre la commune de ne pas faucher les bords de routes en période de nidification ? Comment convaincre le forestier de créer une lisière attractive pour le gibier ?

Choisir Faune & Biotopes, c'est l'assurance d'avoir une équipe expérimentée de spécialistes regroupant des compétences pointues en matière de gestion cynégétique, agricole, sylvicole et environnementale.



**faune & biotopes**



# VOTRE TERRITOIRE A LA



**VOTRE  
TERRITOIRE  
A LA**



Rue Nanon 98  
B-5000 Namur  
0495/19.15.29  
faune@faune-biotopes.be  
www.faune-biotopes.be

Imprimé sur du papier



Ed. resp. : S. CRISTOFOLI, Rue Nanon 98 B-5000 Namur  
Réalisation : www.afcd.be

**AMENAGER VOTRE TERRITOIRE :  
LA 'VISITE-CONSEIL'  
DE FAUNE & BIOTOPES**

# Faune & Biotopes est à votre service !

L'asbl est une référence reconnue pour son approche privilégiant les habitats et pour ses liens entre les mondes cynégétique, agricole et naturaliste. Lors d'une 'visite-conseil', pour un coût forfaitaire, nous prendrons le temps d'analyser votre domaine pour le conduire vers son optimum.

## 5

### résultats concrets d'une 'visite-conseil'

1. Un parcours de votre territoire en compagnie d'un de nos experts ;
2. Des conseils sur place, sur l'aménagement de l'habitat, la gestion des populations de gibiers et la gestion des prédateurs ;
3. Un rappel des aides financières disponibles en faveur de l'aménagement des biotopes ;
4. Un rapport de visite, avec cartographie des aménagements préconisés ;
5. Et surtout, la possibilité (sur devis) d'embrayer avec un travail de facilitateur, auprès des agriculteurs et sylviculteurs locaux, mais aussi de la commune, avec des arguments techniques et économiques convaincants en faveur des aménagements préconisés !



VOTRE  
TERRITOIRE  
A LA 